



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 27 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - RICARD - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DELOUVRIER - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à Mme Catherine RABOU.

Mme Alexandra TAILLANDIER a donné procuration à M. Edouard DELOUVRIER.

N° 2018/125

Objet : Pôle de santé : Avenants au marché de travaux conclu avec les entreprises SAS Batut et Fils Electricité, EURL Midilev, SARL Bulditec, SASU Menuiserie Cabanel et EURL Ronco Menuiserie

Vu la délibération n°2017/51 en date du 20 juin 2017 et la délibération n°2017/105 du 7 novembre 2017 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment en Pôle de santé sur la Commune de Vielmur sur Agout,

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la finalisation du projet de construction d'un Pôle de santé intercommunal sur la commune de Vielmur sur Agout et précise que le projet a fait l'objet de quelques ajustements pendant les travaux ainsi que de prestations supplémentaires. Monsieur le Président précise que le montant initial du projet est à ce jour en dépassement de 0,7 %.

Ces travaux supplémentaires nécessitent d'approuver des avenants aux différents lots.

Monsieur le Président présente le détail financier des avenants :

Entreprise	Montant Marché (€ HT)	Avenant 1 (€ HT)	Nouveau montant (€ HT)
SAS BATUT ET FILS ELECTRICITE - Lot 9 - Electricité	69.500,00	- 6.514,18	62.985,82
EURL MIDILEV Elevateur - Lot 11 – Elevateur PMR	24 659,90	436,00	25 095,90

Entreprise	Montant Marché (€ HT)	Avenant 1 (€ HT)	Avenant 2 (€ HT)	Nouveau montant (€ HT)
SARL BULDITEC - Lot 1 - Gros oeuvre	143.900,00	+ 12.116,30 (Délibération n°2018/57 du 17/04/18)	- 2.750,46	153.265,84
SASU MENUISERIE CABANEL - Lot 6 - Menuiseries intérieures	37.932,80	+ 10.520,00 (Délibération n°2018/57 du 17/04/18)	- 410,80	48.042,00
SCOP ALBI Chauffage - Lot 10B - Plomberie et ventilation	40.843,00	+ 2.369,00 (Délibération n°2018/57 du 17/04/18)	0,00	43.212,00

Entreprise	Montant Marché (€ HT)	Avenant 1 (€ HT)	Avenant 2 (€ HT)	Avenant 3 (€ HT)	Nouveau montant (€ HT)
EURL Ronco - Lot 4 - Menuiseries extérieures / Serrurerie	78.503,60	- 6.713,29 (Délibération n°2018/57 du 17/04/18)	- 1.544,80 (Délibération n°2018/101 du 25/09/18)	+ 1.653,15	71.898,66

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve les avenants au marché de travaux du pôle de santé conclu avec les entreprises SAS Batut et Fils Electricité, EURL Midilev, SARL Bulditec, SASU Menuiserie Cabanel et EURL Ronco Menuiserie, comme détaillés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2018.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 28 novembre 2018



Le Président,

Raymond GARDELLE

